

COMMUNE DE DIGNAC

- 16410 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture Séance du 09 mars 2026

016-211601190-20260309-D\_2026\_20-DE \*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six le neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

D-2026-20

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation : 03 mars 2026

**PRÉSENTS** : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER et MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : MM. LEBRAUD, SUIRE

**POUVOIR** : néant

Mme Marie-Pierre VIGIER est élue secrétaire de séance.

**Vote du budget primitif 2026**

Madame le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune tel qu'il a été établi avec le concours de la commission des finances.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

		Dépenses en €	Recettes en €
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	1 334 151,00	1 314 151,00
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté		20 000,00
	<b>Total de la section</b>	<b>1 334 151,00</b>	<b>1 334 151,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

		Dépenses en €	Recettes en €
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	1 251 976,55	1 074 075,00
REPORTS	Résultats reportés	103 223,60	507 109,15
	Restes à réaliser de l'exercice précédent	455 504,00	229 520,00
	<b>Total de la section</b>	<b>1 810 704,15</b>	<b>1 810 704,15</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée :

- **Approuve** le budget primitif 2026 tel que présenté,
- **Autorise** madame le Maire à signer tout document.

Fait et délibéré ledit jour,  
Le Maire, Françoise DELAGE

